

Léon XIII, Pape, et usant de la faculté qu'il nous a donnée, nous avons ordonné à notre Prieur de détacher du bras de sainte Anne, Mère de la Mère de Dieu, un fragment de grandeur considérable ; ce fragment, enfermé dans un vase de métal recouvert de cristal, attaché avec un cordon de couleur rouge, et scellé à l'intérieur du sceau dont nous nous servons en pareil cas, nous le destinons, offrons et donnons à la basilique mineure de Ste-Anne de Beaupré dans l'Archidiocèse de Québec. Notre intention est qu'il soit conservé avec un pieux respect et exposé à la vénération publique, afin d'accroître la dévotion envers cette bonne Mère de la Très Sainte Mère de Dieu.

En Foi de quoi nous avons fait expédier ces présentes lettres, après les avoir scellées de notre sceau, et les avoir signées de notre propre main.

Donné au Patriarcat, près de la Basilique Patriarcale d'Ostie, le neuf avril, mil huit cent quatre-vingt-douze, du Pontificat de N. T. S. Père Léon XIII, l'an quinziesme, indiction Romaine cinquième.

(Signé) † FRANÇOIS LÉOPOLD,

Abbé Ordinaire.

(L. † S.)

Par mandement du Très Révérend Père Abbé.

(Soussigné)

D. BONIFACE OSLAENDER,

Prieur.

On ajouta à ce document un extrait du livre des révélations de sainte Brigitte au sujet des reliques de sainte Anne, Mère de la B. V. Marie. Pendant que la sainte cherchait dans son esprit le meilleur moyen de les faire connaître et honorer, sainte Anne lui apparut et lui dit : " Je suis Anne, protectrice de toutes celles qui ont vécu dans l'état du mariage avant la loi évangélique, et je suis en même temps mère de celles qui vivent dans le même état depuis la loi nouvelle. Dieu a bien voulu naître de celle que j'ai engendrée. En conséquence, vous honorerez Dieu de cette manière. Louange et bénédiction à vous, ô Jésus, fils de Dieu et de la Vierge, qui vous êtes choisi pour mère la fille d'Anne et de Joachim. Par l'intercession de sainte Anne jetez des yeux de miséricorde sur tous ceux qui